

Centre Communal d'Action Sociale de GENOUILLAC Creuse

DELIBERATION du Conseil d'administration n°2025/03/01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix neuf heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Genouillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame ROUSSILLAT Florence, par délégation de Jean-Claude AUROUSSEAU, Président,

Nombre de membres en exercice : 18

Date de convocation : 20 mars 2025.

PRESENTS : Mmes ROUSSILLAT Florence, COUDIERE Françoise, M. GUETAT Philippe, Mme JOACHIM Sylvie, M. THAL Serge, Mmes MOREAU Marie-Françoise, AUDOUX Annie, SANTINON Sylvie, M. BIGNET Didier, Mme BIDEAU Odile.

ABSENTS EXCUSES : M. FOREST Christophe, Mme JOACHIM Thérèse.

ABSENTS : M. GENDRAUD Alain, Mme BELOT Amélie, M. GUILLOT Laurent, Mmes CHEBANCE Francine, MAYENCE Coralie, PRIGENT Enora.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JOACHIM.

Objet : Budget primitif :

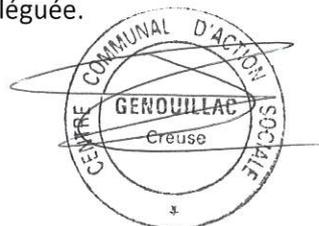
La Présidente présente le budget primitif 2025 qui s'établi comme suit

Budget	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
CCAS (08901)	4 500	4 500

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

Vote le budget primitif 2025, à l'unanimité, comme ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Pour le Président,
Florence ROUSSILLAT,
Adjointe au Maire déléguée.



Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20250428-20250301-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 30/04/2025
Date de publication : 05/05/2025